

Taux de l'impôt sur les sociétés

- Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,63 M€ HT

		Exercice ouvert ...				
		... en 2018	... en 2019	... en 2020	... en 2021	... en 2022
Tranche de bénéfice imposable (ramené à 12 mois)	Jusqu'à 38 120 €	15 %*	15 %*	15 %*	15 %*	15 %*
	De 38 120 € à 75 000 €	28 %	28 %	28 %	26,5 %	25 %
	De 75 000 € à 500 000 €					
	Supérieur à 500 000 €	33, 1/3 %	31 %			

* Entreprises dont le capital est "entièrement libéré et détenu de manière continue pour 75 % au moins par des personnes physiques ou par une société répondant aux mêmes conditions dont le capital est détenu, pour 75 % au moins, par des personnes physiques"
CGI. art. 219, I, b

- Entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 7,63 M€ et 50 M€

		Exercice ouvert ...				
		... en 2018	... en 2019	... en 2020	... en 2021	... en 2022
Tranche de bénéfice imposable <i>(ramené à 12 mois)</i>	Jusqu'à 38 120 €					
	De 38 120 € à 75 000 €	28 %	28 %	28 %	26,5 %	25 %
	De 75 000 € à 500 000 €					
	Supérieur à 500 000 €	33, 1/3 %	31 %			

- Entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 50 M€ et 250 M€

		Exercice ouvert ...				
		... en 2018	... en 2019	... en 2020	... en 2021	... en 2022
Tranche de bénéfice imposable	Jusqu'à 500 000 €	28 %		28 %	26,5 %	25 %
	Supérieur à 500 000 €	33, 1/3 %	31 %			

- Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 M€

		Exercice ouvert ...				
		... en 2018	... en 2019	... en 2020	... en 2021	... en 2022
Tranche de bénéfice imposable	Jusqu'à 500 000 €	28 %		28 %	26,5 %	25 %
	Supérieur à 500 000 €	33, 1/3 %	33, 1/3 %			